



REFORME PROCEDURE PENALE **AUDIENCE**

ALLIANCE S'OPPOSE A LA PRESENCE ACCRUE DE L'AVOCAT

Le mardi 9 mars 2010 à 11h30, une délégation d'ALLIANCE POLICE NATIONALE composée de Frédéric LAGACHE, Secrétaire Général Adjoint, Olivier LEBON, Secrétaire Régional était reçue au Ministère de la Justice par Madame Michèle Alliot-Marie, Ministre d'Etat, garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des libertés avec l'ensemble de son cabinet et M. Michel BART, Directeur du cabinet du Ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

OBJET : Projet de réforme du Code de Procédure Pénale

Les organisations syndicales sont invitées à proposer des amendements au millier d'articles présentés lors de l'audience.

Cette concertation est indispensable !

Ce projet de réforme tend à faire basculer notre système actuel basé en partie sur l'aveu vers un système basé sur la preuve.

ALLIANCE demande que ses analyses soient prises en compte et précise qu'un plan budgétaire digne de ce nom sera nécessaire.

ALLIANCE a donc souhaité que des études d'impact soient réalisées, notamment, pour :

- la Garde à Vue
- la présence de l'avocat sur tout ou partie de l'audition
- l'utilisation de la vidéo
- les tâches supplémentaires en investigation

Pour **ALLIANCE** les propositions doivent aller dans le sens de l'efficacité policière, en réaffirmant le rôle primordial de l'Officier de Police Judiciaire en tout début d'enquête.

ALLIANCE a rappelé que la réforme devrait être l'occasion d'alléger les procédures et non d'alourdir le formalisme.

ALLIANCE réaffirme fermement son opposition à tout renforcement de la présence de l'avocat lors de la garde à vue.

ALLIANCE se fera le porte parole de l'ensemble des policiers qui œuvrent au quotidien pour le bien de nos concitoyens et vous tiendra informé de toute concertation dans les semaines à venir.